

**ORDONNANCES ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de sa séance ordinaire du 11 novembre 2019, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) afin d'autoriser le bruit lors de l'exécution de travaux d'installation de fibre optique, sur la rue de Nazareth, entre les rues Notre-Dame Ouest et Wellington, du 13 au 16 novembre 2019, de 21h à 5 h.

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8) afin d'autoriser la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Murray, entre les rues Notre-Dame Ouest et William, à compter du 12 novembre 2019.

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22) afin d'autoriser la réalisation d'une murale permanente sur le mur du garage de l'immeuble situé au 5165-5167, rue Sainte-Marie.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 12 novembre 2019

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude